$\mathbf{F}\mathbf{R}$

ANNEXE VII

SAINT-BARTHELEMY PROGRAMME INDICATIF MULTI-ANNUEL TERRITORIAL

1) Lignes générales de la coopération internationale de l'UE à Saint-Barthélemy

Située à 22 km au Sud-Est de Saint-Martin, l'île de Saint-Barthélemy a obtenu le statut de pays et territoire d'outre-mer (PTOM) le 1^{er} janvier 2012. Par décision du 29 octobre 2010, le Conseil européen a activé la « clause passerelle » permettant un changement de statut européen pour les juridictions ultramarines (article 355 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne - TFUE). Au niveau français, Saint-Barthélemy avait déjà obtenu le statut de Collectivité d'Outre-mer - COM (loi organique du 21 février 2007 aux termes de l'article 74 de la Constitution), marquant au passage la séparation avec la Guadeloupe, région ultrapériphérique située à 230 km. Le PIB par habitant de Saint-Barthélemy est approximativement EUR 38 994¹. Le territoire compte 9 131 habitants. Le développement économique de l'île repose surtout sur le tourisme (première activité économique avec plus de 37% d'emplois salariés).

La coopération des PTOM avec l'UE est encadrée par la partie IV du TFUE et par la <u>Décision (UE)</u> 2021/1764 du <u>Conseil du 5 Octobre 2021</u> relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, y compris les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part (Décision d'association outre-mer, y compris avec le Groenland, DAOG).

L'article 198 du TFUE prévoit que « le but de l'association est la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'Union dans son ensemble. »

1.1 Base de programmation

La Collectivité était couverte jusque 2017 par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Guadeloupe, par biais de convention. PTOM des Petites Antilles, Saint-Barthélemy est en effet exposée à différents risques de catastrophe. En 2017 Irma, le plus puissant ouragan enregistré dans l'Océan Atlantique, a durement frappé Saint-Barthélemy, occasionnant des dommages considérables.

Conformément à son statut de COM, la Collectivité de Saint-Barthélemy a adopté par délibération du 6 août 2021 son <u>Schéma Territorial d'Analyse et de Couverture des Risques</u> (STACR). Ce document stratégique vise à répertorier tous les risques pour la sécurité des biens et personnes, et les moyens d'optimiser la préparation aux accidents et catastrophes, y compris par des mesures d'amélioration. La politique du STACR correspond aux intérêts et aux priorités de l'UE, notamment <u>le Pacte Vert pour l'Europe</u>, <u>le cadre d'actions de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes</u> et <u>l'Accord de Paris sur le changement climatique</u>.

Par ailleurs, la crise sanitaire et socio-économique liée à la COVID-19 a enrayé la relance de l'économie touristique locale. Bien que les mesures de tests et d'isolement aient été relativement efficaces pour contenir l'épidémie localement, les restrictions de déplacement ont impacté la

¹ Compte-tenu de l'absence de correction en parité du pouvoir d'achat, cette statistique doit être maniée avec les précautions d'usage pour les comparaisons.

fréquentation. Pour aider les entreprises à passer la crise, les dispositifs nationaux de soutien et de chômage partiel ont été activés localement.

1.2 Domaine prioritaire de la coopération de l'UE avec Saint-Barthélemy

Au travers de ce Programme Indicatif Multi-annuel (PIM), il est proposé, d'un commun accord entre la Commission européenne et la Collectivité territoriale, d'agir sur la réduction des risques de catastrophe, en particulier des phénomènes naturels comme les cyclones, séismes, glissements de terrain et tsunamis, et au-delà sur les risques sanitaires (Dengue, Chikungunya, Zika, COVID-19). Ce secteur de concentration repose sur l'article 25 de la DAOG.

La Collectivité de Saint-Barthélemy s'est dotée d'un Code Local de l'Urbanisme (CLU) qui tient compte des principaux risques naturels et industriels identifiés. Saint-Barthélemy bénéficie d'une connaissance des risques naturels (Plan de Prévention de Risques Naturels, PPRN, prescrit mais non adopté). Elle pourra valoriser de manière croissante les données issues de Copernicus, le programme d'observation de la Terre de l'UE. Un plan de micro-zonage sismique a été élaboré en 2016 par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) qui actualise les données du PPRN prescrit. Il est envisagé d'actualiser la connaissance du risque en matière de mouvements de terrain. Au-delà de ces documents règlementaires (CLU, PPRN) et de ces améliorations des connaissances, le STACR constitue une politique sectorielle pour accompagner le renforcement de la résilience de Saint-Barthélemy face aux catastrophes naturelles.

Accompagner la résilience de Saint-Barthélemy

Le cyclone Irma (catégorie 5) a démontré en septembre 2017 l'acuité de ces risques pour cette communauté d'un peu moins de 10 000 habitants, même si chaque vie a pu être préservée localement. Avec des vents dépassant les 350 km/heure, la majorité du bâti a été touché. Le coût estimé par les assureurs a dépassé 800 millions d'euros, représentant plus du double du PIB. Outre ces dégâts matériels, cet ouragan a perturbé le secteur touristique, dont dépend directement ou indirectement l'ensemble du secteur privé, et par extension les ressources et la capacité d'actions publiques.

Cette épreuve a également démontré la capacité de résilience et de solidarité des résidents et des visiteurs, qui ont contribué à un retour relativement rapide de l'activité. Bon indicateur de la fréquentation touristique, l'activité de plaisance a été divisée par deux en 2018 (-53% par rapport à 2016), avant de retrouver un niveau proche de la normale dès 2019. L'analyse de la perception des taxes de séjour (proportionnelle à la fréquentation hôtelière) montre une évolution encore plus marquée : les recettes ont été divisées par trois en 2018, avant de rebondir dès 2019 pour atteindre 90% des meilleures années.

Outre les questions matérielles et socio-économiques, la couverture des risques passe par les capacités de secours locales, en particulier au sein du service territorial d'incendie et de secours (STIS).

Présentation du Service Territorial d'Incendie et de Secours (STIS)

Service de la Collectivité à part entière, le STIS est fortement sollicité en cas de catastrophe. À titre d'illustration, les demandes de renfort de personnel hors garde ont doublé en 2017 par rapport à la moyenne annuelle. En lien étroit avec les autres services concernés, le STIS exerce les missions suivantes :

1. La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,

- 2. La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- 3. La protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- 4. Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Le STIS constitue un acteur pivot dans la réduction des risques de catastrophe. A l'échelle de la Collectivité, ses moyens font l'objet d'une démarche d'amélioration continue qui est désormais décrite dans le STACR. Par exemple, les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) sont passés de 5 en 2016, à 12 en 2021. Des besoins de SP spécialisés sont identifiés, notamment dans le domaine du sauvetage-déblaiement (post séisme) où du matériel spécifique est requis. Après l'augmentation importante des SPP, il s'agira de finaliser le renforcement de l'équipe du STIS, mais aussi de renforcer les formations pour l'ensemble des sapeurs-pompiers, sur le sauvetage-déblaiement et au-delà.

Autres risques pour les personnes et l'économie du tourisme

Outre les risques liés à des phénomènes naturels, les insulaires ont été exposés à la récente crise sanitaire et économique mondiale. La fréquentation touristique de 2020 a été fortement perturbée par les restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Il convient de noter que cette situation a été subie par Saint-Barthélemy en raison de décisions extérieures à la Collectivité, qu'elles aient été nationales ou internationales.

Ainsi, la Collectivité s'est rapidement dotée de moyens autonomes pour renforcer localement la lutte contre la pandémie dès 2020 et renforcés dans le cadre d'une stratégie territoriale entérinée début 2021 pour :

- 1. Augmenter fortement les capacités locales de tests PCR
- 2. Identifier localement les variants
- 3. Mieux relayer localement le suivi des cas positifs et cas contacts
- 4. Faciliter la réalisation et le suivi des tests
- 5. Accélérer la vaccination

En juin 2021, le taux de vaccination de la population adulte a dépassé 60% et permet d'envisager sereinement les prochains mois.

Questions transversales

Personnes âgées, handicapées ou nécessitant une assistance médicale

En cas de catastrophe, le service de la cohésion sociale est en relation avec l'ensemble des publics fragiles pour réduire les temps de réponse. Le STIS porte une attention particulière aux Établissements Recevant du Public à caractère sanitaire pour personnes âgées ou handicapées, comme l'EHPAD et l'hôpital. Ils accueillent en effet une population affaiblie, parfois totalement dépendante d'appareils ou de fluides médicaux. Un souci est porté à la détection rapide des sinistres, l'alerte des secours et les réactions adaptées immédiates.

• Égalité hommes-femmes

En lien avec <u>le Plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III)</u>, le présent programme aura aussi comme objectif de contribuer à l'égalité des hommes et des femmes. Cela dit, on peut noter la proportion élevée de femmes chez les sapeurs-pompiers professionnels (38% à Saint-Barthélemy

vs 2,4% en France métropolitaine). Le STACR permettra une amélioration du cadre de travail pour l'ensemble du STIS.

Au niveau du marché de l'emploi qui est bien orienté, entre les années analysées 2011 et 2017 par l'Institut d'Émission des DOM (IEDOM), l'emploi des femmes progresse relativement à celui des hommes. Le nombre de femmes actives ayant un emploi progresse en effet deux fois plus vite que pour les hommes (hausse de 19,4% en 6 ans), et elles ne comptent que plus que 53,6% des personnes au chômage (baisse de 10 points sur la période).

1.3 Justification et contexte, y compris les liens avec la Décision d'association outre-mer (DAOG), les politiques de l'UE et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Ce programme indicatif vise à appuyer les efforts de la Collectivité pour prévenir les dommages causés par les catastrophes naturelles. Prévu à l'article L1424-7 du Code général des collectivités territoriales, le Schéma Territorial d'Analyse et de Couverture des Risques prévoit notamment l'organisation des services d'incendies (STIS), en charge de l'élaboration du STACR puis de son déploiement, en lien avec les autres services et professionnels concernés. Au-delà des capacités de secours, ce schéma va créer un socle stratégique pour tendre vers l'optimisation des réponses du territoire face aux évènements naturels extrêmes.

Après pré-validation du document le 11 juin 2021 par le Conseil exécutif de la Collectivité territoriale, le projet de STACR a été transmis à l'État en vue d'un avis conforme du Préfet. Il dresse un diagnostic exhaustif du territoire, par exemple en lien avec ses réseaux, ses installations scolaires, ses établissements sanitaires et sociaux. Il liste de nombreux objectifs à atteindre, et des actions phares comme une nouvelle caserne pour abriter les sapeurs-pompiers et le nouveau Centre Opérationnel Territorial (COT). Le document va s'inscrire dans une cohérence avec les autres plans, comme le dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile), le contrat territorial de réponse aux risques et menaces (COTRRIM), le dossier département des risques majeurs (DDRM) et également du futur règlement de défense extérieure contre l'incendie (RTDECI).

Le choix de « la réduction des risques de catastrophe » comme domaine prioritaire est au cœur du <u>Pacte vert</u> pour l'Europe, qui vise à établir des 'partenariats verts' avec des pays et territoires, en tenant compte de leur vulnérabilité face au changement climatique et aux catastrophes naturelles. La numérisation pourrait également soutenir le développement des mesures visant à prévenir les dommages causés par les catastrophes naturelles sur l'île. Les priorités de l'UE en matière de <u>technologies numériques</u> se reflètent dans l'intention de Saint-Barthélemy de créer ou de mettre à jour les applications existantes, de numériser les processus et de collecter les données pertinentes pour le secteur, comme le système d'information géographique (SIG).

Réduction des risques de catastrophe et Décision d'association outre-mer (DAOG)

En plaçant la réduction des risques de catastrophe naturelle au cœur de sa coopération avec l'Union européenne, la Collectivité territoriale de Saint-Barthélemy s'inscrit pleinement dans l'esprit de Décision d'association outre-mer (DAOG) qui prévoit de nombreuses possibilités de coopération dans ce domaine. On peut souligner en particulier les dispositions suivantes de l'article 25 de la DAOG, qui trouveront prochainement des applications locales :

- a) la mise au point ou l'amélioration de systèmes, y compris d'infrastructures, pour la prévention des catastrophes et la préparation à celles-ci, y compris des systèmes de prévision et d'alerte rapide, en vue d'atténuer les conséquences des catastrophes
- b) l'acquisition de connaissances détaillées sur l'exposition aux catastrophes et sur les capacités de réaction actuelles dans les PTOM et dans les régions où ils sont situés

- c) le renforcement des mesures existantes de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci aux niveaux local, régional et national
- d) l'amélioration des capacités de réaction des acteurs concernés afin d'améliorer leur coordination, leur efficacité et leur efficience
- e) l'amélioration de la sensibilisation de la population et de l'accès à l'information par cette dernière en ce qui concerne l'exposition aux risques, la prévention, la préparation et la réaction en cas de catastrophe, en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des personnes handicapées
- f) le renforcement de la collaboration entre les acteurs clés de la protection civile
- g) la promotion d'initiatives internationales de réduction des risques de catastrophe, telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
- h) la promotion de la participation des PTOM au sein d'instances régionales, européennes et internationales afin de permettre un échange d'informations plus régulier et une coopération plus étroite entre les différents partenaires en cas de catastrophe.

Lien avec la coopération régionale

La question des catastrophes naturelles est largement partagée par les territoires antillais et caribéens. Cet état de fait unit la Caraïbe dans des initiatives régionales telle que « Caribe wave » dans la prévention des dommages des tsunamis. Saint-Barthélemy est également intégrée à l'initiative française plan « Séisme Antilles ».

En s'appuyant sur sa gestion réussie des récentes crises cyclonique et sanitaire, Saint-Barthélemy va pouvoir capitaliser son expérience au travers du STACR et des actions complémentaires, notamment en matière de gestion de réseaux d'infrastructures et de continuité de services publics. A l'échelle du territoire, cette volonté d'optimiser ses capacités de gestion de crise pourra s'intégrer dans la logique des pôles d'excellence.

Lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

La question de la réduction des risques de catastrophe est transversale à tous les ODD, et contribue directement aux objectifs suivants :

- **ODD 9.** Innovation et infrastructures: mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation (exemple: prévoir des infrastructures de communication ouvertes et résistantes aux catastrophes naturelles);
- **ODD 11**. Villes et communautés durables : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables (exemple : améliorer la sécurité des personnes en cas de catastrophe) ;
- **ODD 13.** Lutte contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (exemple : l'intensité de catastrophes comme les cyclones semble corrélée au changement climatique, ce programme va réduire les conséquences de ces risques naturels) ;
- **ODD 14.** Protection de la faune et de la flore aquatiques : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (exemple : le lien entre développement durable, réduction des risques naturels et qualité des écosystèmes est bien établi, comme la croissance incontrôlée des sargasses qui perturbe la biodiversité aquatique, ou encore avec les mangroves et les récifs coralliens qui constituent des barrières naturelles en cas de tsunami ou de cyclone);

• **ODD 17.** Partenariats pour les objectifs mondiaux : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat (exemple : la volonté de la Collectivité de partager son expérience et de contribuer à la résilience des communautés insulaires est clairement affirmée).

1.4. Durée du PIM et option de synchronisation

En lien avec la durée prévue pour la mise en œuvre du STACR, il est proposé d'avoir une durée initiale du PIM portant sur la réduction des risques de catastrophe de trois années de 2023 à 2025 (car d'importants investissements vont être réalisés durant ces prochaines années), puis de continuer jusqu'en 2027. À noter que des élections territoriales se tiendront en mars 2022, peu avant des échéances électorales nationales de la fin du printemps (présidentielles puis législatives). Le risque de changement de domaine prioritaire est peu significatif compte tenu des besoins et de la forte appropriation de cette problématique, qui est également liée à la coopération régionale, nationale et internationale.

2) Soutien de l'UE par domaine prioritaire

2.1 Domaine prioritaire 1 – Réduction des risques de catastrophe

Se basant sur l'article 25 de la DAOG consacré à la réduction des risques de catastrophe, ce programme vient appuyer la mise en œuvre du Schéma Territorial d'Analyse et de Couverture des Risques de la Collectivité territoriale de Saint-Barthélemy. Se fondant sur un diagnostic des réalités du territoire, ce document répond de manière globale aux priorités du cadre du Sendai, en particulier pour améliorer la connaissance des risques (priorité n°1), pour renforcer la gouvernance et les capacités de réponse territoriales (en lien avec la priorité n°2), et pour investir dans la réduction des risques de catastrophe (priorité n°3).

In fine, il est primordial de réduire le nombre de personnes impactées par les catastrophes naturelles, évènements qui peuvent porter atteinte à la vie des insulaires et des touristes, mais aussi à leur qualité de vie (santé, développement socio-économique). Dans ce programme, cette ambition centrale reposera aussi sur la capacité à mettre rapidement la population à l'abri, à développer les services de secours, et à garantir la résilience des moyens de communication. La protection des personnes et collectifs les plus vulnérables pour des raisons socio-économiques ou d'autre nature, ainsi que de ceux qui manquent de moyens pour assurer leur sécurité et l'accès au secours en cas de catastrophe, sera toujours au cœur de toutes les activités. Ces personnes et collectifs seront explicitement considérés dans la conception de toutes les activités avec une priorisation de la réponse à leurs besoins spécifiques. Le programme contribuera aussi de cette manière à préserver le tissu socio-économique.

Notons également que la Collectivité territoriale de Saint-Barthélemy a investi massivement dans la reconstruction après le passage d'Irma, avec des dépenses qui ont plus que doublé en 2019 (46 millions d'euros, dont 57% pour le programme d'équipement), en comparaison avec la moyenne des années précédentes (17 millions d'euros en 2015 et 2016). Ces investissements ont permis de poursuivre la reconstruction et le renforcement de la résilience des réseaux conformément à la priorité n° 4 du cadre de Sendai.

2.1.1 Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

La Collectivité territoriale poursuivra trois objectifs spécifiques indissociables pour le succès de ce programme (lien avec des cibles cadre de résultats de l'UE) :

- 1) Réduire le nombre de personnes impactées par les catastrophes (cibles 11.5. et 13.1.1 des ODD)
- 2) Amélioration des capacités d'accueil de la population dans des abris sûrs et postes de secours² (cibles 11.5)
- 3) Réduire l'impact des catastrophes sur les infrastructures numériques et les services afférents (cible 11.5.2 des ODD)

2.1.2 Résultats escomptés par objectif spécifique

L'objectif spécifique n°1 « **Réduire le nombre de personnes impactées par les catastrophes** » passera notamment par les résultats suivants :

- a) Amélioration des connaissances géophysiques de l'île, acquisition de données pour le déploiement de solutions fondées sur la nature pour la résilience aux catastrophes et pour l'adaptation aux changement climatiques
- b) Actions de formation et de sensibilisation en augmentation (partage des connaissances)
- c) Moyens matériels du STIS renforcés
- d) Amélioration de la couverture du territoire par des systèmes d'alerte à la population automatisés

L'objectif spécifique n°2 « Amélioration des capacités d'accueil de la population dans des abris sûrs et postes de secours » peut être mesuré au travers des résultats suivants :

a) Amélioration des capacités d'accueil de la population dans des abris sûrs (y compris les postes de secours)

Enfin, l'objectif spécifique n°3 « Réduire l'impact des catastrophes sur les infrastructures numériques et les services afférents » reposera sur les résultats suivants :

- a) Augmentation des moyens de redondance sur les réseaux de télécommunication
- b) Amélioration de la couverture du réseau sans fil ouvert à la population (bornes wifi « CatNat » très utilisées après le passage d'Irma)

Dans tous les 3 objectifs sera portée une attention constante et particulière aux personnes et collectifs les plus démunis, qui n'ont pas accès aux moyens privés de sécurité en cas de catastrophe.

2.1.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

Voir Pièce jointe 1.

Le choix des indicateurs guidant de manière spécifique et mesurable les résultats attendus découle d'une approche guidée par la méthode SMART, c'est-à-dire qu'ils sont dans la mesure du possible, spécifiques, mesurables, précis et réalistes, avec des objectifs de calendrier. La liste d'indicateurs du cadre de résultats de l'UE en matière de coopération internationale et de développement a fait l'objet d'une attention particulière, bien qu'ils ne soient pas toujours possibles d'y relier des données disponibles localement.

² Facilitant également l'accès aux personnes à mobilité réduite et vulnérables.

2.1.4 Risques

Risques	Mesures d'atténuation
En cas de catastrophe, le déploiement des actions structurelles peut être temporairement et partiellement suspendu pour concentrer les efforts sur les mesures d'urgence. Ce redéploiement des ressources est sensible dans les petits territoires, dont les capacités administratives et techniques sont limitées car corrélées au nombre d'habitants. Le problème d'économie d'échelle peut créer des situations de tensions particulièrement fortes sur les équipes dont la charge de travail peut être subitement très élevée.	Le STACR vise une augmentation des moyens humains permettant davantage d'interventions simultanées, et une plus grande diversité de réponses. Le renforcement du COT, au cœur du STIS, doit améliorer la capacité de coordination et de mobilisation des moyens de secours. Les investissements en faveur de réseaux plus résilients permettent en théorie de consacrer moins de temps aux opérations de réparation d'urgence.
Concernant l'objectif central « Réduire le nombre de personnes impactées par les catastrophes », les efforts en ce sens peuvent être neutralisés par l'augmentation des catastrophes naturelles.	Le STACR et ce programme visent précisément à réduire les risques pour les personnes et les biens, en gardant à l'esprit que les catastrophes naturelles restent largement imprévisibles, dans leur fréquence et leurs conséquences.
Les activités de construction sont soumises à des éléments imprévisibles, telles que le besoin de fouilles archéologiques, qui est évalué par une institution indépendante (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).	Pour les opérations portant sur la construction de bâtiments, les objectifs fixés en termes de calendrier devront intégrer une marge de sécurité d'au moins 6 mois.

3) <u>Complémentarité avec les initiatives de l'UE/des États membres dans le domaine prioritaire proposé</u>

3.1 Initiatives européennes conjointes

Une approche Team Europe n'est pas précisément applicable à Saint-Barthélemy, où la portée de l'engagement de bailleurs/autres acteurs de l'UE est très limitée. De plus, Saint-Barthélemy n'est ni un pays ACP³ (pas d'Accord de partenariat économique en place), ni un membre du CARIFORUM, il n'y a donc pas de coopération commerciale régionale/intra-PTOM formalisée. Le régime commercial avec l'UE est défini par la DAOG et le statut associé de Saint-Barthélemy en tant que PTOM. Cependant, en lien avec l'action territoriale, diverses actions régionales, nationales et européennes peuvent être ici soulignées.

L'UE a renforcé les composantes de sa gestion des risques. En particulier, RescEU a pour objectif de renforcer la protection des citoyens contre les catastrophes. Il crée une réserve européenne de ressources qui comprend flotte d'avions, d'hélicoptères, de bombardiers d'eau, des avions d'évacuation médicale, ainsi qu'une réserve de matériel médical et des hôpitaux de campagne.

_

³ Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique.

Au travers du programme PTOM régional Caraïbes « RESEMBID » du 11ème Fonds européen de développement (FED) (42.67 millions d'euros, 2019-2025), Saint-Barthélemy est associée aux territoires d'outre-mer néerlandais mais aussi britanniques dans un programme qui vise à :

- 1. Renforcer l'efficacité des infrastructures à forte consommation énergétique
- 2. Améliorer la protection et la gestion durable de la biodiversité marine des PTOM
- 3. Augmenter la résilience et l'adaptation aux phénomènes naturels extrêmes et récurrents

Le PIM est en lien avec un projet national au niveau de la France de modernisation des systèmes d'alerte à la population en application de la directive du 14 novembre 2018 (déploiement de la technologie d'envoi de SMS géolocalisés et cell broadcast).

Le projet thématique « Green Overseas (GO) » du 11^{ème} FED (17,8 millions d'euros, 2021-2026) offre aussi une complémentarité sur ces objectifs. Ce programme ouvre la coopération à l'ensemble des 25 PTOM, tels que listés dans le TFUE avant le Brexit. Ce réseau de la « famille européenne » des PTOM peut également lancer des initiatives partenariales diverses renforçant l'action territoriale.

Des synergies seront recherchées avec les programmes Resembid et Green Overseas, ainsi qu'avec le futur programme régional pour les sept PTOM des Caraïbes.

Pas de synergie avec la plateforme d'intervention régionale pour la zone Amérique-Caraïbes (PIRAC), mais directement avec La Croix Rouge en particulier pour la gestion du risque sanitaire COVID-19 (Mise en œuvre conjointe avec la collectivité d'un centre de test et d'un centre de vaccination).

Saint-Barthélemy sera éligible au programme européen pour l'environnement et le climat (LIFE) 2021-2027. L'objectif du programme est de contribuer à la transition vers une économie propre, circulaire, efficace sur le plan énergétique, à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique, notamment par le passage à une énergie propre, afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement ainsi que de stopper et d'inverser la perte de biodiversité.

Dans le cadre de la politique de coopération territoriale financée par le fonds européen de développement régional (FEDER) et menée en gestion partagée avec la DG REGIO, le Conseil Régional de La Guadeloupe prépare le futur programme INTERREG « Espace Caraïbes » comptant notamment avec la participation de Saint-Barthélemy. Des synergies entre les fonds DAOG et FEDER seront recherchées pour la mise en œuvre de projets conjoints de coopération entre Saint-Barthélemy et les régions ultrapériphériques de Guadeloupe, Martinique, Guyane et Saint-Martin.

En ce qui concerne le programme INTERREG en cours, la Collectivité participe notamment à deux projets relatifs à la résilience numérique et à la gestion des sargasses en partenariat avec les régions ultrapériphériques antillaises.

Les services compétents de la Commission discuteront des modalités de mise en œuvre et des interventions spécifiques, conformément à la DAOG (articles 74(c) et 84(4)) et au Règlement de Coopération Territoriale Européenne (CTE) (article 55), qui seront reflétés, le cas échéant, dans le plan d'action annuel ou des mesures appropriées et dans le cadre du programme INTERREG « Caraïbes ».

Enfin, la Croix Rouge française joue un rôle significatif pour répondre aux urgences sanitaires, notamment dans les mesures relatives à la gestion de la crise COVID-19 (mise en œuvre conjointe avec la collectivité d'un centre de test et d'un centre de vaccination).

Renforçant moyens et organisations, au carrefour de nombreuses initiatives, la Collectivité peut ambitionner de devenir un modèle en matière de prévention des risques naturels. Saint-Barthélemy pourra partager ses acquis avec les îles qui font face aux mêmes enjeux.

3.2 Mesures d'appui

Les mesures d'appui seront principalement mobilisées par le biais de la Facilité de coopération technique des PTOM. Il pourrait être pertinent que Saint-Barthélemy puisse se doter d'un plan d'adaptation au changement climatique qui viendrait ainsi renforcer la stratégie de lutte contre les catastrophes naturelles. L'élaboration de ce plan pourrait être financé dans le cadre d'une assistance technique. Les mesures d'appui assureront également une visibilité efficace et une communication stratégique du partenariat UE-PTOM.

3.3 Soutien aux investissements

Pour cofinancer ses investissements, la Collectivité territoriale aura l'opportunité de faire appel à InvestEU. Dans le cadre de la nouvelle Décision d'association outre-mer (DAOG), Saint-Barthélemy sera éligible au Programme InvestEU sur une base compétitive. Son objectif est de relancer l'économie européenne en fournissant, notamment par garanties bancaires, un appui crucial aux priorités politiques de l'Union à moyen et long terme, telles que le Pacte vert européen et une plus grande résilience. Au moins 30 % du Fonds InvestEU doivent en effet contribuer à la lutte contre le changement climatique. InvestEU peut être combiné avec des subventions ou des instruments financiers (ou les deux).

4) <u>Aperçu financier</u>

La répartition proposée de cette allocation territoriale est la suivante :

Réduction des risques de catastrophes	EUR 2.5 million	100%
---------------------------------------	-----------------	------

Pièces jointes

- 1. Cadre d'intervention indicatif
- 2. Infographie résumant le PIM et son contexte

Pièce jointe 1 Cadre d'intervention indicatif

Domaine prioritaire : Réduction des risques de catastrophe Objectif spécifique n°1 « **Réduire le nombre de personnes impactées par les catastrophes** » Valeurs de référence et objectifs Résultats escomptés Indicateurs a) Amélioration des connaissances a.1) Disponibilité d'une ortho photographie de moins de 60 mois Valeur 2021 : 0 géophysiques de l'île, acquisition de avec l'appui de l'UE Objectif 2027: 1 données pour le déploiement de Source : Collectivité de Saint-Barthélemy solutions fondées sur la nature pour la résilience aux catastrophes et pour 1'adaptation changement aux climatiques a.2) Disponibilité d'une analyse de moins de 20 ans sur les Valeur 2021 : 0 risques de mouvements de terrain et éboulements rocheux avec Objectif 2027: 1 l'appui de l'UE Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

b) Actions de formation et de sensibilisation en augmentation	b.1) Nombre de journées de formation suivies sur les risques de catastrophe dans une année, par les sapeurs-pompiers de Saint-Barthélemy, avec l'appui de l'UE	=
	b.2) Nombre d'actions de sensibilisation sur les risques de catastrophe dans une année avec l'appui de l'UE	Valeur 2021 : 0 Objectif 2027 : 4 Source : Collectivité de Saint-Barthélemy
c) Moyens matériels du STIS renforcés	c.1) Nombre de sapeurs-pompiers professionnels en poste à Saint-Barthélemy (ETP), avec l'appui de l'UE	Valeur 2021 : 0 Objectif 2027: 3
	c.2) Nombre de véhicules motorisés attribués au STIS, avec l'appui de l'UE	Valeur 2021 : 0 Objectif 2027: 2
	c.3) Caserne intégrant le Centre Opérationnel Territorial interservices et le centre de secours	Valeur 2021 : 0 Objectif 2027: 1 Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

d) Amélioration de la couverture du territoire par des systèmes d'alerte à la population automatisés		Valeur 2021 : 0 Objectif 2027: 2 Source : STIS de Saint-Barthélemy
	b.2) Adoption d'une stratégie de lutte contre le changement climatique et/ou de réduction des risques de catastrophe (EURF)	Valeur 2021 : 0 Objectif 2027: 1 Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

Objectif spécifique n° 2 : Améliorer l'accès des populations aux systèmes d'alerte et aux abris sûrs

Résultats escomptés	Indicateurs	Sources de vérification		
a) Amélioration des capacités	=	Valeur 2021 : 0		
d'accueil de la population dans des abris sûrs (y compris les postes de		Objectif 2027: 2		
secours)		Source : STIS de Saint-Barthélemy		
Objectif spécifique n°3 : Réduire l'impact des catastrophes sur les infrastructures TIC et les services qui en découlent				
a) Augmentation des moyens de redondance sur les réseaux de télécommunication	a.1) Nombre de nœuds de raccordement optique en marche,	Valeur 2021 : 0		
	avec le soutien de l'UE	Premier objectif décembre 2026: 1		
		Deuxième objectif décembre 2027: 2		
		Source : Collectivité de Saint-Barthélemy		
b) Amélioration de la couverture du	b.1) Nombre de bornes wifi « CaNat » (a) développées, (b)	Valeur juin 2021 : 0		
réseau sans fil ouvert à la population	en cours de mise en œuvre, avec le soutien de l'UE	Objectif 2027: 10		
		Source : Collectivité de Saint-Barthélemy		

Pièce jointe 2 - Infographie

